

Après des études en psychologie à l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal de 1947 à 1952, Clément Thibert a été président de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, succédant ainsi à Gerald Mahoney, Gérard Barbeau et Nathan Greenberg. Il rappelle ici les problèmes auxquels faisait face la nouvelle corporation. Il nous fait également partager son implication avec l'enfance exceptionnelle et son engagement au ministère de l'Éducation, créé en 1964.

Pierre Michaud

Université du Québec à Montréal

P.M. Monsieur Thibert, vous avez été président de ce qui, dans ce temps, s'appelait La Corporation des psychologues du Québec.

C.T. En effet, en 1965, je succédais au docteur Nathan Greenberg.

P.M. Vous deveniez ainsi le quatrième président. Comment avez-vous décidé de briguer la présidence?

C.T. La Corporation était encore jeune. Les membres se connaissaient bien, nous nous rencontrions souvent en diverses circonstances professionnelles ou sociales. Par exemple, Gérard L. Barbeau, docteur en psychologie, un des premiers présidents de la Corporation, avait été mon professeur à l'Institut. Il est ensuite devenu mon premier patron et un ami précieux. Sous sa gouverne j'ai conquis mes premiers galons, comme professionnel, dans un champ d'action couvrant la psychologie et la pédagogie concernées par les enfants et adolescents en difficulté. En cours de route, je me suis impliqué dans diverses activités de la jeune corporation des psychologues. Finalement, j'ai participé plus étroitement à divers « combats » qui m'ont exposé et enrôlé de plus en plus. De membre actif de divers comités je suis devenu la « cible » de « généreux » amis qui ont proposé ma candidature au poste de président de la Corporation des psychologues du Québec. L'Assemblée générale était du même avis.

P.M. Comment la Corporation se présentait-elle à ce moment?

C.T. À cette époque, la Corporation s'appuyait sur bien peu de ressources matérielles : une adresse, mais pas de locaux. Mme Gagné, mère d'un collègue psychologue, François, s'occupait du secrétariat et notre adresse postale était celle de sa résidence. Cette femme admirable a été la mémoire, l'organisation et la permanence des débuts de la Corporation. Quelques mois après mon élection à la présidence, la Corporation a emménagé dans ses premiers locaux distinctifs, une première structure de secrétariat était dorénavant possible et nous l'avons réalisée. Le nombre de psychologues continuait d'augmenter, ce qui exigeait des services mieux appropriés. Des informations à colliger et à préserver, des actions à entreprendre pour le service des membres, tout cela demandait une organisation de plus en plus complexe et professionnelle. Malgré des ressources restreintes nous étions contraints à l'efficacité et à l'efficacé.

P.M. Combien y avait-il de psychologues à cette époque-là?

C.T. De mémoire, je dirais quelque trois cents. La majorité des membres étaient issus des Universités québécoises : Montréal, Laval, McGill, Sir Georges William.

P.M. Y avait-il des problèmes particuliers à cette époque?

C.T. À cette époque, on peut noter les premières confrontations des actes psychologiques avec le *modus vivendi* de professionnels œuvrant auprès de l'humain, principalement la psychiatrie et l'orientation scolaire et professionnelle. Les psychologues trouvaient là des défis sérieux. Je sais qu'à un moment donné on a exigé des prises de position définies et rigoureuses. Déjà, quelques psychologues exerçaient au sein d'établissements psychiatriques. On cherchait à contrôler (ou dominer) des actes strictement psychologiques et à « assimiler » ces nouveaux professionnels. Ces derniers devaient démontrer leur compétence, ce qu'ils ont réussi avec brio, forts de l'engagement, de la détermination et de la vigilance de la Corporation des psychologues. On s'interrogeait déjà sur la possibilité d'exiger le doctorat pour pratiquer la psychologie professionnelle. À ce moment, cela n'a pas fait long feu; il aurait fallu reconsidérer la structure de la formation et son exercice. Les universités elles-mêmes n'étaient pas tout à fait « branchées ». Le doctorat professionnel a pris un certain temps à s'imposer; les doctorats sanctionnaient davantage, sinon exclusivement, la voie scientifique (c'est-à-dire expérimentale). Cet imbroglio n'a pas aidé à résoudre le problème d'identité de nombreux psychologues en exercice.

P.M. Et la présence du psychologue dans un hôpital psychiatrique, cela faisait un peu de remous : on ne savait pas trop quoi lui demander ni ce qu'il pouvait faire.

C.T. Je pourrais répondre qu'on en faisait des assistants mais je ne sais pas si on donnait officiellement ce nom-là aux psychologues. Ils étaient au service de la psychiatrie et le psychiatre déterminait la suite des événements. Or, voilà qu'arrivaient soudainement de jeunes psychologues, bien formés et déterminés, avec une finesse de perception et une compétence certaine. Ils s'imposaient et on les respectait. Il faut comprendre que certains psychiatres, tenant d'une école antérieure, dont les interventions relevaient davantage de la médecine organique que dynamique, ont compris et apprécié cette approche complémentaire, un outil de plus pour le traitement de la maladie mentale. Quelques psychologues intégrés dans des hôpitaux psychiatriques ont réussi, subtilement, à introduire une dimension plus psychologique. Témoin et acteur de cette époque, un collègue et ami, le docteur Dollard Cormier fut intégré à l'équipe de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu (aujourd'hui Louis-Hyppolyte Lafontaine). Le docteur Cormier et moi discussions souvent de nos expériences professionnelles respectives. Son succès, Dollard Cormier le doit à sa compétence et à ses dons de persuasion.

P.M. Qu'en est-il des problèmes rencontrés avec les conseillers d'orientation?

C.T. Le contexte peut présenter certaines analogies. Les écoles constituaient le royaume des conseillers d'orientation de la même manière que l'hôpital psychiatrique était celui des psychiatres. L'un et l'autre ont été les premiers à occuper l'espace professionnel. Quand le psychologue est entré dans les écoles, il a dû prouver sa compétence et son utilité. Vu comme un professionnel de la santé, on comprenait plus ou moins la nécessité de son intégration dans le système scolaire. D'aucuns s'amusaient à entretenir cette confusion. Au ministère de l'Éducation, certains ne favorisaient guère la psychologie, qu'on croyait, là aussi, relever de la santé. De plus, la structure de services et du financement du ministère de l'Éducation laissait peu de place aux nouveaux professionnels tels les psychologues. Un exemple : dans une école secondaire comportant un nombre « x » d'élèves, chacun pouvait bénéficier d'informations scolaires et professionnelles et des services de consultation scolaire, cela grâce à une norme budgétaire spécifique et réservée. Ainsi, pour chaque tranche de 300 élèves, l'école disposait

d'un conseiller d'orientation. Rien de tel pour les professionnels autres que pédagogues... Dans certains milieux, seules l'initiative et l'imagination des dirigeants scolaires pouvaient contourner cet obstacle.

P.M. Donc, encore une fois, comme en psychiatrie, il y avait un royaume qui appartenait aux conseillers d'orientation?

C.T. Dans un certain sens, oui. Quand un professionnel occupe une place, il tend à l'occuper tout entière. Il voit toujours avec une certaine inquiétude l'intrusion d'un nouveau professionnel, surtout si les gestes professionnels concernés ressemblent aux siens. Psychologie, orientation, counseling... voilà des actions que l'un ou l'autre peut prétendre exercer. D'ailleurs, on pourrait affirmer la même chose des travailleurs sociaux. Aussi, était-il nécessaire, et il l'est toujours, d'établir une étroite concertation entre ces diverses professions. Il était souhaité, voire urgent, que notre jeune Corporation se préoccupe et s'occupe de ses « affaires ».

P.M. Est-ce qu'il y a d'autres problèmes auxquels les psychologues faisaient face pendant que vous étiez président de la Corporation?

C.T. Sans contredit, les références précédentes constituaient les plus importants défis. Les rendre opérationnels appelait une structure moderne de services appropriés. Nous nous devions de projeter l'image d'une organisation solide, présente, dynamique et utile, défis qui confrontent toute nouvelle profession. De plus en plus, les psychologues étaient sollicités et confrontés, des balises devaient être définies ou redéfinies. Le temps du bénévolat tirait à sa fin, l'organisation exigeait efficacité et efficacité.

P.M. Ce n'était pas l'organisation qui existe aujourd'hui!

C.T. Certes non! Une seule permanente, madame Gagné, une quasi-bénévole. Tous les autres offraient gracieusement leur temps et leur expertise.

P.M. Vous venez de parler du ministère de l'Éducation. Est-ce que vous y avez été impliqué?

C.T. Nommé professeur à l'École normale Jacques-Cartier, j'avais pour mission de mettre sur pied et de diriger une section pour la formation des enseignants destinés aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Jusqu'à ce moment, ces élèves étaient confinés aux établissements de la Santé ou du Bien-être social. Pour l'ensemble du Québec, seule la Commission des écoles catholiques de Montréal offrait des services d'enseignement adapté. Au sein d'un comité « ad hoc » du Conseil supérieur de l'Éducation, je travaillais avec des collègues psychologues émérites (Gérard L. Barbeau, Euchariste Paulhus, Jean Charles Lessard) et nous avons pour mandat de définir, de proposer et d'organiser un réseau de services pédagogiques adaptés. Avant la création du ministère de l'Éducation, en 1964, un comité du Conseil supérieur de l'Éducation présidait aux destinées des enfants dits *enfants inadaptés*. J'y siégeais avec quelques collègues dont ceux déjà mentionnés. On y discutait de programmes d'études et d'organisation. Le premier programme officiel est né de cet organisme. Le département de l'Instruction publique ne comptait alors que deux directions : l'Inspection et les Écoles normales. Les autres fonctions directrices étaient assumées par des conseillers techniques dont j'étais. On m'avait recruté à l'École normale Jacques-Cartier où je dirigeais la formation des enseignants orientés vers l'enseignement aux élèves maintenant désignés par le vocable *exceptionnels*.

P.M. Pour les enfants exceptionnels?

C.T. En effet! Beaucoup trop d'enfants d'âge scolaire n'avaient pas accès à l'école publique, faute de concertation et de coordination entre les ministères concernés par la personne : Éducation, Santé, Bien-être social, Justice et Travail. Dans le réseau public des écoles, seule la Commission des écoles catholiques de Montréal offrait le service de classes adaptées. En dehors du réseau de l'instruction publique, deux institutions psychiatriques, Saint-Jean-de-Dieu à Montréal et Saint-Michel-Archange à Québec, offraient des services pédagogiques à ceux qui manifestaient un minimum de ressources intellectuelles. Un peu plus tard, avec la complicité des Sœurs de la Providence et sous la direction de Gérard Barbeau, le Mont-Providence a mis sur pied une structure exemplaire de services pédagogiques adaptés, de même qu'une école de formation d'enseignants préparés pour l'éducation et la rééducation des trop nombreux élèves laissés pour compte. J'ouvre une petite parenthèse : grâce à cet établissement, de nombreux enfants ont pu être récupérés et réhabilités, n'en déplaise à certains ténors des « Enfants de Duplessis ». Sous la direction du docteur Barbeau, j'ai effectué un stage d'étudiant en psychologie. Au terme de mes études, le Mont-Providence retenait mes services pour diriger les services psychologiques de l'établissement et participer à la formation des enseignants. Par la suite, Gérard Barbeau est devenu directeur des classes spéciales, puis directeur général de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Quant à moi, à la conversion du Mont-Providence en institution psychiatrique, l'Hôpital Rivière-des-Prairies, j'ai été nommé à l'École normale Jacques-Cartier. J'y étais responsable de former les futurs enseignants voués aux élèves affligés par un handicap physique ou une difficulté enrayant leur développement normal. Cinq ans plus tard, je fus appelé à Québec, au département de l'Instruction publique pour organiser et développer des services adaptés aux élèves dits exceptionnels. Graduellement, avec une meilleure coordination des services sociaux et des services de santé, le réseau des écoles publiques fut en mesure d'offrir des services adaptés à toutes les formes de handicaps pédagogiques, physiques, affectifs et intellectuels. Ce développement fut un allègement souhaité par des groupes de parents qui, pendant trop longtemps, avaient dû se substituer à l'État pour offrir des services que l'école publique n'offrait pas. De 1955 à 1961, l'Institut psychosocial de Trois-Rivières avait retenu mes services comme conseiller. Mon travail était de soutenir ces mouvements, tant dans les écoles publiques que dans les institutions relevant du ministère du Bien-être social. Les écoles publiques comptaient sur bien peu de ressources pour les nouveaux services qu'on leur demandait. Heureusement, en 1964, le ministère de l'Éducation, nouvellement créé, consentait aux commissions scolaires des budgets spéciaux pour l'implantation et l'organisation des services pédagogiques adaptés.

P.M. Mais les classes spéciales n'ont-elles pas bénéficié de ressources financières... convoitées?

C.T. Les autorités des commissions scolaires souhaitaient, et c'était légitime, la plus large autonomie possible quant à la gestion et l'affectation des ressources financières, même celles issues des allocations réservées aux services des enfants inadaptés. Le ministère de l'Éducation voulait être certain que toutes les ressources requises pour la meilleure adaptation des enfants en difficulté leur soient consacrées. Toutefois, les administrateurs de la chose scolaire voulaient la totale liberté d'affecter ces allocations là où cela leur convenait; tous ne mesuraient pas la spécificité des services autres que strictement pédagogiques selon la tradition...

P.M. Donc, plus de problèmes de déviations possibles?

C.T. En effet! Les administrateurs scolaires ont vite compris le système. Fort astucieux, ils ont flairé le « truc ». Et cela nous a causé bien des soucis concernant l'allocation et la destination des ressources. Par exemple, concernant la présence de psychologues dans le système d'éducation, il a fallu beaucoup de temps et de nombreuses discussions avant de les faire

admettre et de faire admettre la pertinence de leur rôle. Ils ont finalement été admis et intégrés dans le système scolaire pour répondre aux besoins d'enfants et d'adolescents aux prises avec des problèmes d'apprentissage et d'adaptation. Pour justifier et rendre possible leur présence, un « ratio » administratif a été fixé, permettant ainsi aux commissions scolaires de procéder à l'engagement de psychologues. Mais des psychologues justifiés de se nommer « scolaires », il en existait peu ou pas. Les psychologues recrutés avaient une formation clinique, ou bien il s'agissait de pédagogues qui avaient enrichi leur formation d'une concentration en psychologie.

P.M. À l'Université de Sherbrooke, cela a créé tout un problème, et il a persisté longtemps!

C.T. Oui. Mais les gens ont flairé le traquenard. Ils ont constitué une option : la psychologie scolaire, c'est-à-dire une psychologie compatible avec le milieu scolaire. Déjà, les commissions scolaires commençaient à recruter des psychologues. Ce qui, pendant un certain temps, a causé certains malentendus car les psychologues étaient surtout concentrés en milieu clinique, industriel ou psychosocial. Le temps et l'exercice quotidien ont ultérieurement permis de mieux distinguer diverses fonctions : pédagogie, éducation spécialisée, orthopédagogie, psychopédagogie, psychologie scolaire, psychothérapie...

P.M. Le programme original de psychologie scolaire leur permettait-il l'admission à la Corporation?

C.T. À l'origine, la psychologie scolaire était une espèce d'hybride de pédagogie et de psychologie. L'orthopédagogie se situait également aux frontières de la pédagogie et de la psychologie. Ces situations étaient-elles une conséquence de la présence significative de psychologues dans ces nouvelles écoles? S'agissait-il de l'évolution normale de la naissance d'une nouvelle profession? Tel fut le cas des psychologues scolaires, à l'époque, non admissibles au sein de la Corporation eu égard aux critères d'alors. Les éducateurs spécialisés, qui recevaient une formation donnée par notre collègue Jeannine Guindon et le père Noël Mailloux, ont posé le même dilemme à la Corporation. Ces nouveaux professionnels, pour œuvrer comme ils le souhaitaient, avaient besoin de qualifications étendues, aux frontières mêmes des sciences constitutives des cours propres à l'Institut de psychologie. Par la suite, des tentatives de fusions ont été amorcées.

P.M. Si nous revenons au ministère de l'Éducation, vous avez vécu les deux époques, celle du département de l'Instruction publique et celle qui a suivi la création du ministère de l'Éducation.

C.T. En effet, j'ai intégré la fonction publique québécoise en 1961, soit trois ans avant la création du ministère de l'Éducation.

P.M. Cela devait être une belle période?

C.T. Ce fut une période exaltante. Je sentais dans ce nouveau milieu de travail, sous la direction compétente du docteur Roland Vinette, secrétaire général du département de l'Instruction publique et exprofesseur au Département de psychologie de l'Université de Montréal, que beaucoup pouvait être entrepris et réalisé. En 1964 donc, le ministère de l'Éducation est constitué. Il a fallu tout créer, tout mettre en place. À part une brève éclipse, quand le Service aux enfants inadaptés a été amalgamé aux Services aux étudiants dont j'assumais la direction, j'ai présidé au développement des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage jusqu'au début des années 80. Le « mariage » des Services aux étudiants avec ceux de l'éducation des élèves en difficulté illustre bien la possible confusion entre pédagogie spécialisée et psychologie.

P.M. C'est-à-dire?

C.T. Le problème est de confondre éducateur spécialisé et enseignant traditionnel. Un éducateur couvre tous les segments de la vie d'un enfant ou d'un adolescent en classe et dans l'école. L'enseignant en général dispense l'enseignement dit scolaire et maintient une discipline appropriée. En mode scolaire, l'élève en difficulté a besoin de plus que la scolarisation programmée. On ne peut pas prendre un enfant marqué par des perturbations considérables et le traiter simplement comme un enfant qui apprend à lire et à écrire, il importe de s'occuper de toute sa personne et de son comportement. À un moment donné, dans l'esprit du pédagogue tel que formé alors, les actions de l'éducateur spécialisé n'étaient pas véritablement de l'enseignement. Les mêmes débats perdurent aujourd'hui quand on entend la question : qui doit s'occuper des enfants en dehors de l'école? Beaucoup de problèmes restent encore sans réponse. L'enseignant demeure dépourvu lorsque confronté à ces nouveaux défis. À bon droit, il réclame à grands cris des services spécialisés; on répond trop souvent par une solution cataplasme qui exige que chaque enseignant ait l'attitude et la compétence d'un éducateur spécialisé. Trop de gens démissionnent face à ces responsabilités inédites. Fondamentalement, il faudrait que chaque élève puisse trouver, à l'école même, une réponse appropriée lorsqu'il interroge son avenir, son être, son non-être. Trop d'enseignants répètent « ce n'est pas mon problème, je suis là pour montrer les règles du cosinus ». Voilà un partage un peu simpliste des fonctions pédagogiques... Voilà bien une application quelque peu restrictive de l'univers pédagogique. Une meilleure synergie des ressources professionnelles s'impose! Par exemple, le psychologue ne doit pas rester assis dans son bureau, il importe qu'il soit présent en classe pour seconder l'enseignant et agir auprès de l'élève qui a besoin de lui. Mais ça, c'est un autre débat.

P.M. Vous avez parlé un peu de votre travail avec Gérard Barbeau auprès des enfants exceptionnels.

C.T. Gérard Barbeau a d'abord été mon professeur à l'Institut de psychologie et puis mon mentor. Au terme de mes études en psychologie, deux personnes ont voulu retenir mes services professionnels : Bernard Mailhot en psychologie sociale et Gérard Barbeau dont l'action professionnelle conjugait psychologie et pédagogie. Ma formation professionnelle comportait les deux mêmes volets puisque j'avais obtenu un Brevet d'enseignement supérieur avant mes études en psychologie. Mon itinéraire professionnel se rapprochait de celui de Gérard Barbeau. De plus, j'admirais le professionnalisme et la rigueur de l'homme. C'était un homme d'action doué d'un sens reconnu de l'organisation. J'ai compris que j'apprendrais beaucoup avec lui. Mon stage « d'apprenti psychologue » s'est effectué à l'Institut de Mont-Providence dirigé par Barbeau. Au terme de ce premier stage, il m'a offert un emploi à temps partiel qui, au terme de mes études, s'est converti en temps complet. J'ai assumé la direction des services psychologiques de l'établissement. Voilà le premier pas de mon intégration dans le réseau de l'éducation.

P.M. Alors, l'Institut qui s'appelle maintenant...

C.T. Hôpital Rivière-des-Prairies! Et comment ai-je cheminé jusqu'au ministère de l'Éducation? Au Mont-Providence, on a fondé un institut voué à la formation professionnelle des enseignants orientés vers les enfants aux prises avec des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Quand l'Institut est devenu hôpital psychiatrique, le Département de l'Instruction publique a procédé au transfert de la section « formation des maîtres spécialisés » à l'École normale Jacques-Cartier. On m'a confié la direction de cette section. Quant à Gérard Barbeau, il a été recruté par la Commission des écoles catholiques de Montréal et chargé de développer et de diriger l'ensemble des ressources psychologiques et pédagogiques nécessaires à la rééducation ou à l'éducation spéciale des élèves en difficulté. Sa compétence

reconnue l'a vite propulsé à la direction générale de la C.E.C.M., puis, à la direction générale du Conseil scolaire de l'Île de Montréal.

P.M. Que devenait le Mont-Providence à ce moment?

C.T. Pour la petite histoire, disons que la construction du Mont-Providence, financée par le ministère de la Santé d'Ottawa devait servir les enfants « psychiatisés », jusqu'alors confinés dans une section spéciale de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu. On avait oublié que la plupart des enfants pouvaient être scolarisés par des méthodes adaptées, ce que les Sœurs de la Providence avaient d'ailleurs entrepris. Dans une toute nouvelle « maison », le « Mont-Providence », l'accent a été mis sur la réadaptation pédagogique et psychologique et la direction a été confiée à un psychologue doublé d'un pédagogue émérite, le docteur Barbeau. Les psychiatres ont mis cinq ans et des menaces avant de récupérer cet établissement et le restituer à la psychiatrie. Qu'à cela ne tienne! Pour le bien et l'avenir de quelques 300 pensionnaires orphelins ou délaissés, en toute clandestinité, les Sœurs de la Providence ont continué de dispenser des services d'éducation et de rééducation pour le plus grand avantage des « enfants de Duplessis »... qui l'ont sans doute oublié! Finalement, quelques années plus tard, les autorités gouvernementales ont permis aux disciplines psychiatriques et psychopédagogiques de cohabiter et l'établissement est presque devenu un établissement modèle.

P.M. Au fond, ce fut un problème de pouvoir?

C.T. Un problème de pouvoir? Sans doute. Le cloisonnement des professions incitait à cet état de chose. Le conflit de juridiction des ministères a également été déterminant. Le moment de mon arrivée au ministère de l'Éducation a coïncidé avec la prise de conscience du besoin d'actions concertantes entre tous les ministères préoccupés du devenir des enfants aux prises avec de sérieux problèmes d'adaptation. Un comité interministériel a été constitué; il impliquait quatre ministères : le ministère de l'Éducation, celui de la Santé et du Bien-être social, le ministère de la Justice et le ministère du Travail. J'ai été nommé pour représenter le ministère de l'Éducation. Le docteur Dominique Bédard, psychiatre, assisté par le docteur Denis Lazure, également psychiatre, représentaient la dimension Santé et le docteur Claude Mailhot, psychologue, représentait la dimension Bien-être social. Des représentants des ministères du Travail et de la Justice participaient également à ce comité. Cet instrument de concertation a permis de mieux coordonner les services requis. Ainsi, à ce moment, trop d'enfants « traînaient » dans les hôpitaux psychiatriques ou dans des orphelinats, seules issues disponibles alors. Il importait donc de les sortir de ces établissements culs-de-sac et de leur dispenser des services appropriés en éducation, en santé et bien-être. Ce fut une période on ne peut plus stimulante et productive. La concertation interministérielle structurée et multipliée a favorisé l'ajustement et la coordination des actes et activités concernant les cinq organismes logés dans les quatre ministères.

P.M. Dans les années 1960?

C.T. La période située entre 1965 et 1975 a été particulièrement active. D'excellentes initiatives ont marqué cette époque. On a noté et décrit des phénomènes nombreux et complexes relativement à l'intégration sociale et au travail impliquant des centaines de personnes handicapées. Jusqu'alors, les services sociaux, au mieux, soutenaient les familles et leur milieu socioéconomique. Le ministère de la Justice s'occupait des « délinquants » dans ses établissements. Bref, les divers ministères fonctionnaient plus ou moins en vase clos. Aussi, la jonction de ces ministères au sein d'organismes interministériels a favorisé le dialogue et la concertation et par le fait même une meilleure adaptation des ressources. Une période exaltante et productive a suivi.

P.M. Est-ce un premier ministre qui a formé ce comité-là?

C.T. Déjà, les responsables de chacun des ministères concernés se rencontraient de façon plus ou moins formelle. Le ministre de l'Éducation d'alors, le premier en fait, monsieur Paul Gérin-Lajoie, s'est avéré un ministre accessible et déterminant. Je me souviens de son attitude lors d'un congrès national portant sur l'enfance inadaptée. Dans le cadre d'une conférence que je prononçais, j'y allais d'un réquisitoire soulignant l'absence de services appropriés. D'aucuns furent gênés mais pas le Ministre. Loin de blâmer une telle intervention, il a engagé et soutenu nombre d'actions décisives pour le bien de ces élèves mal partagés. Monsieur Gérin-Lajoie a toujours été un ministre accessible et attentif quand les projets qui lui étaient soumis étaient justifiés et justifiables. L'accès aux niveaux déterminants, aux niveaux décisionnels, au fur et à mesure de la croissance de la fonction publique, est devenu de plus en plus difficile. En ce qui me concerne, j'ai connu cinq années d'activités libérées d'entraves et de dédoublement. Par la suite, trop de hauts et de moyens fonctionnaires, imbus de leur autorité, jaloux de leurs prérogatives et soucieux de « leur » carrière, semaient des entraves administratives. Peu habitué à ce genre d'obstacles, j'ai quitté la direction des services aux élèves en difficulté en 1978. Jusqu'à ma retraite de la fonction publique en 1984, j'ai été appelé à diriger une section de la formation des maîtres et une unité de recherches appliquées en milieu scolaire. En recherche, particulièrement, on encourageait et on soutenait des expérimentations en milieu scolaire en jumelant l'école et l'université; celle-ci apportait sa connaissance, sa méthodologie et ses techniques, l'école et ses enseignants contribuaient avec des observations et des démarches éprouvées et répétées. L'une apprenant de l'autre dans une heureuse alliance. Les années vécues dans ce contexte se sont avérées très intéressantes et stimulantes. On disposait d'un budget relativement modeste, mais substantiel. Chaque école ou commission scolaire participante pouvait compter sur un chercheur universitaire. Par ailleurs, cela a aussi permis aux universités de descendre « en bas ». Tous ont profité de cette saine et fructueuse collaboration; l'université parce que le contexte en était un de recherche, le milieu scolaire puisque cela lui permettait de réfléchir sur ses méthodes et approches psychopédagogiques. Puis, le ministère de l'Éducation a décidé de couper les vivres. Alors, j'ai bifurqué au niveau international, sollicité par le sous-ministre Jean-Marc Léger (autrefois du journal *Le Devoir*). J'étais accroché! Une firme de consultants internationaux de Montréal m'a repéré et recruté. De toute façon, le temps de ma retraite de la fonction publique était arrivé, on était en 1984. J'ai accepté l'invitation. Pendant plus de dix années j'ai pu collaborer au développement de plusieurs pays d'Afrique.

P.M. Comment se traduisait cette collaboration?

C.T. Au niveau international, j'ai oeuvré dans deux ou trois domaines, tous reliés au secteur « éducation » : planification, recherche, développement organisationnel, perfectionnement des enseignants en exercice, etc. Un exemple d'intervention : invité à subventionner la construction d'écoles, la Banque mondiale, bailleur de fonds, a proposé et subventionné une recherche dans le but de vérifier l'à-propos de son investissement. Était-ce bien cela dont avaient besoin les Africains? La recherche réalisée a permis de comprendre qu'un enseignant bien formé, proprement encadré et doté d'outils pédagogiques appropriés a davantage d'effets qu'une belle école « en dur ». Mais, les autorités et les fonctionnaires du pays trouvaient plus de profits à gérer tous les matériaux et services mobilisés pour ces constructions...

P.M. Les ministres africains semblent-ils dire?

C.T. Je n'ai pas la compétence pour l'affirmer. Mais ne soyons pas naïfs. Nous savons tous que chez nous, le même « commerce » a cours. Mais on respecte les paramètres de notre culture des affaires...

P.M. Et comment votre retraite se déroule-t-elle?

C.T. Mes missions africaines sont terminées depuis environ trois ans. Les deux dernières missions se sont déroulées en Algérie. Là, j'ai participé à un programme de mise à jour d'un programme de formation technique à l'intention des inspecteurs nationaux et des directeurs d'établissements. Depuis 1995, on m'a mobilisé à titre de bénévole au sein de divers organismes communautaires dont la Caisse populaire de mon arrondissement.

P.M. C'est souvent ce qui arrive quand on prend sa retraite. Grand merci pour cette entrevue et bonne continuation.

Propos recueillis le 18 février 2003